

temps ennemi de l'Empire ne fut point partagée par la majorité des citoyens ; Suétone n'en parle que d'une manière exceptionnelle : *et tamen non defuerunt*, etc. Il venait de rapporter, en effet, que la mort du tyran causa à Rome une joie universelle, et qu'on vit le peuple parcourir la ville couvert du *pileus*, en signe d'affranchissement : *Tantumque gaudium publice præbuit ut plebs pileata tota urbe discurreret* (1). Aurelius Victor le dit également, non seulement de la capitale, mais des provinces mêmes : *Cæterum adeo cunctæ provinciæ, omnisque Roma interitu ejus exsultavit, ut plebs induta pileis manumissionum, tanquam sævo exempta domino triumpharet* (2).

nous de le voir dans Suétone, et nous le voyons aussi dans Tacite (*Hist.*, II, 2). A divers intervalles parurent plusieurs faux Nérons, comme nous l'apprennent quelques historiens, outre le biographe des Césars : Tacite, (*Hist.* II, 8), Dion Cassius, ou plutôt son abrégiateur Xiphilin (*Hist. rom.* LXIV, 731), Zonaras (*Annal.* XI, 15 et 18, ed. reg. tom. I, pp. 573 et 578). Plus tard, c'était une opinion assez répandue parmi les chrétiens que Néron devait reparaître un jour dans la personne de l'Antechrist ; on la trouve mentionnée par Lactance (*De mort. persecut.*, II), saint Augustin (XV *De civit. Dei.* XIX, 5), Sulpice Sévère (*Dialog.* II, 16 ; *Sacr. Hist.* II, 40).

(1) *Loc. laud.*

(2) *Epit.* V. — On mettait le *pileus* sur la tête d'un esclave, lorsqu'on l'affranchissait ; des nombreux écrivains qui nous l'apprennent, je ne citerai que ce vers de Plaute (*Amphitr.* I, 1, v. 306) :

Ut ego hodie raso capite calvus capiam pileum.

Il devint ainsi le symbole de l'affranchissement, et l'on disait figurément en ce sens *adpileum vocare* (Sueton., *Tiber.* IV ; — Senec., *Epist.* XLVII, etc.). Sur les médailles la liberté personnifiée porte ordinairement à la main cette coiffure, comme son attribut principal ; elle figure également, entre deux poignards, sur les médailles de Brutus qui rappellent l'assassinat de César par la légende **ED. MAR.** On peut consulter l'ouvrage de Th. Raynaud, sous le pseudonyme de Solerius : *De pileo cæterisque capitibus tegminibus* ; et la dissertation plus rare de Venuti : *De dea Libertate, ejusque cultu apud Romanos.* Romæ, 1762, in-4°. Le *pileus* serait donc le seul bonnet emblème de la liberté, au lieu que le bonnet phrygien, qui fut si naïvement adopté par l'ignorance de nos républicains, n'était que la coiffure d'un peuple effeminé, celle des eunuques et des esclaves.